

# D'une liste positive des médicaments à une liste des médicaments réservés

Séminaire DESS

10.09.2007

Dr Pierre Voirol

Service de Pharmacie - CHUV



# Liste des médicaments

# But d'une liste hospitalière:

Sélectionner les médicaments de première intention devant être utilisés au sein de l'institution sur la base de critères:

- d'efficacité
- de sécurité
- d'économicité (coûts et rationalisation des stocks)

Contient souvent en plus des documents de recommandation d'utilisation





# Dans les hôpitaux suisses

# Etude des listes de 15 hôpitaux (Vernaz-Hegi N. et al, 2006)

- Nombre de DCI: 515 1346
- Nombre de médicaments : 591 2126

# En comparaison, en Suisse en 2006:

- Nombre de médicaments enregistrés auprès de Swissmedic: 6394
- Nombre d'unités de vente : 15876



Que faire des tous les médicaments ne se trouvant pas sur la liste ?

Faut-il que les services remplissent une ordonnance pour les obtenir?





# Situation dans quelques hôpitaux suisses

# Enquête via le forum GSASA en août 2007

- 19 réponses
- 15 demandent une ordonnance pour tous les HL
- 6 ont une autre ordonnance pour des médicaments spécifiques (antibiotiques,...)
- 5 mentionnent des médicaments « ouverts » pour des services particuliers.
- Satisfaction variable (pharmacie vs unité de soins)





# Situation au CHUV jusqu'en avril 2006

- ordonnance pour tous les HL
- signature par un CDC ou cadre
- médicaments ouverts pour certains services



### ORDONNANCE INTERNE Pour les médicaments hors-liste

Cette ordonnance, à usage purment interne, est à adresser à la phannacie du CHUV pour toute prescription de médicaments hors-liste. Elle est destinée, entre autres, à gualler la Commission des médicaments dans le choix des médicaments à faire figurer sur la liste et à hii permettre de contrôler que la liste répond aux bessins thémpentiques actuels.

Rappelons que pour les trainements de longue dusée qui sont pouruairis durant une hospitalisation, il est en principe demandé au patient de proudes ses propose médicanaments, si l'audicarion à pouravirve le trainement médicanamentse est outfirmée par le médican hospitalen, et sous la supervision de l'épuige mifirmée par le médican le sous la supervision de l'épuige mifirmée.

SERVICE:		
Nom et prénom du pati	eut	
Patient privé:	out 🗖	NON
MEDICAMENT PRE	SCRIT:	
Forme galdnique:		Posologie
Début du tit:		Dusée du tr:
INDOCATION:		
MOTIF(8) DE LA PR	ESCRIPTION:	
	n débuté au CHUV sur conseil médecin consolté)	de
Le parient	est entré au CHUV avec ce tra	iteraerat.
☐ Echec d'es	n autor traitement. Si oni, Inque	0
Autre(s) r	aisou(s) de cette prescription (I	Précisor):
TIMBRE ET SIGNATO DU MEDECIN PRESC		TEL on BIP
		DATE:
DDD Ledens		lération par la pharmacie si les rubriques-ne saut pas

6





# Est-ce le bon système ?

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE VAUDOIS
CENTRETIOSPITALIER UNIVERSITAIRE VAUDOIS
ORDONNANCE INTERNE
Pour les médicaments hors-liste
Tette ordonance, à usage putement interné, est à adresser à in phormacie du CIUV pour toute prescription de médicaments hucs-
liste. Elle est destinée, entre autres, à guider la Commission des médicaments dans le choix des médicaments à foure tigurer sur la liste et à lui permettre de contrôler que la liste répond aux besoins thérapeutiques actuels.
Reppelons que pour les trattements de lengue durée qui sont poursuivis durant une hospitalisation, il est en principe demandis du
patient de prendre ses propres médicaments, si l'Indication à poursuivre le tradicament médicamenteux est confirmé par le médecin haspitalier, et sous l'écoper vision de l'éguige infirmière.
manufacture, or and the application by the application to the applicat
SERVICE:
HOM et Préadin du potient : SeOO) M. OUL DENNICE
Patient prive: DUI NON NON
MEDICAMENT PRESCRIT: PROMEM LONG W
0 0 En 1 10 1
Forme galfenique: Poselogia: Poselogia:
Debut du III:
$\Lambda T Q$
INDICATION:
Traitement débuté au CHUY sur conseil de
그 모든 그 사이가 둘러 차게 해결하면 보다고 하는데 생각하면 하는데 하는데 하는데 그리고 그리고 있다면 하는데 그리고 있다.
(Nom da misdocin consultó) :
Le patient est entré qu' CHUY pivec cu traitement:
Fribac d'um autre trailement. Si vui, loguel ?
Autre(s) roison(s) de cette prescription (Préciser):
TIMBRF FT SIGNATURE
DU MEDECIN PRESCRIPTEUR:
(3/0)
Dole:
나이지도 보고되었다. 하다 하다 그는 생님, 그리고 말을 하지만 하네 마음 없다. 그는
— La denuncie no serv pas prise en considération par la pluramine el los cobriques no sont pas toutes correctentent complies  [restion 0.05,96   Laupines v. 0.05,94]



# Constats

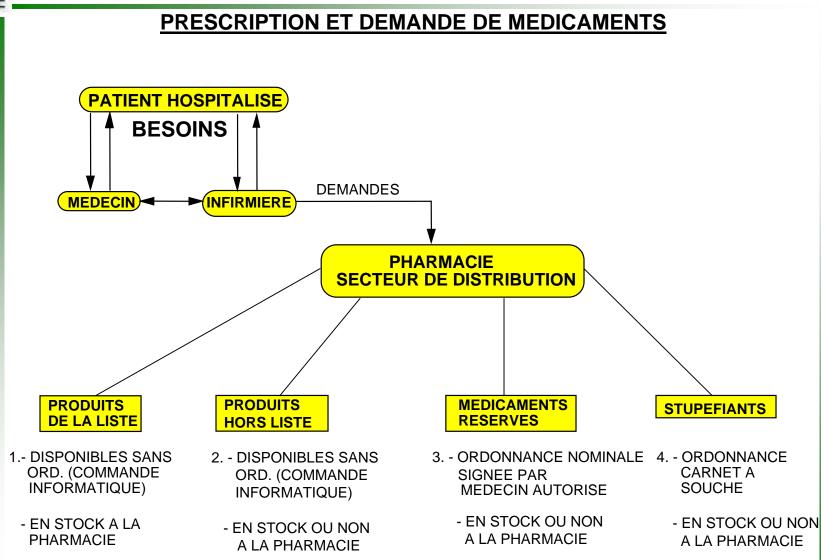
# L'ordonnance:

- a perdu sa fonction de limitation de la prescription
  - Ordonnance signée par un médecin qui ne connaît pas le cas
  - Ordonnances signées à l'avance dans les services
- est une barrière logistique pour le corps infirmier
  - Médecin non-disponible
- représente une charge importante à la pharmacie

Limite des demandes de médicaments « ouverts »



# Situation au CHUV dès mai 2006





# Situation au CHUV dès mai 2006

- ordonnance nominale pour une liste restreinte de médicaments (env. 200)
- signature par un CDC ou un médecin-cadre





Rue du Bugnon 46 CH – 1011 LAUSANNE

Tél + 41 21 314 43 11 Fax + 41 21 314 42 99

### ORDONNANCE INTERNE Pour les médicaments réservés

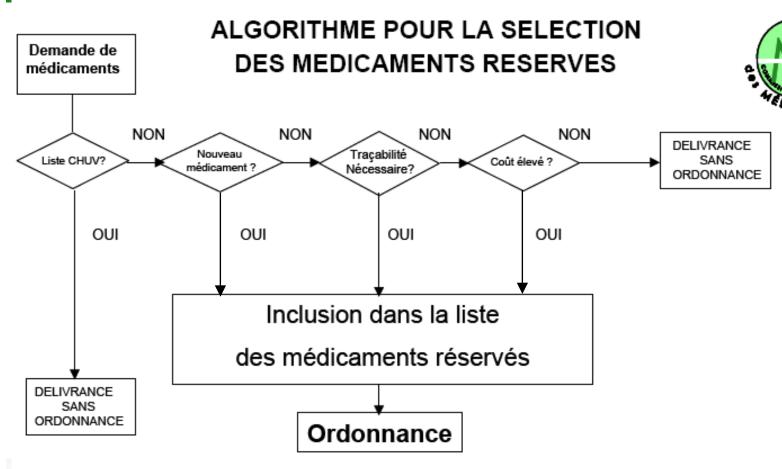
Cette ordomnance, à usage purement interne, est à adresser à la pharmacie du CHUV pour toute prescription de médicament réservé dont la commande par Compha ne sera honorée qu'à réception du document (voir Directives institutionnelles)

DONNÉES PATIENT					
(1 ETIQUETI	) te dito	Adresse de livrai	son (si différente des dot	mées de l'étiquette) :	
	N	MEDICAMENT PRES	CRIT		
NOM, forme et dosage	:3)				
INDICATION :(4)	)				
Traitement débuté au CI	HUV sur conseil	l de (Nom du médecin cou			
POSOLOGIE :(.6.	)				
		ée du ttt : (8)	Quantité demandée :	9	
TIMBRE ET SIGNATU DU MEDECIN PRESCI	RE	TEI	ou BIP: 11		
10					
	MEDICAME	ENT DELIVRE (réser	ré à la pharmacie)		
Médicament délivré :	[13]		Validé par :		
Quantité I	Dosage	N° Lot	Délivré par	Date	
		(15)			

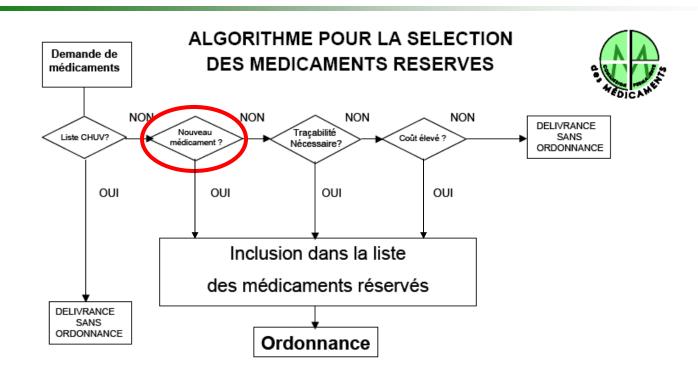
222 La demande ne sera prise en considération par la pharmacie que si toutes les rubriques sont correctement renseignées







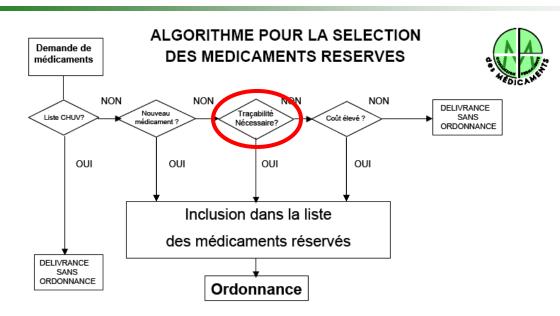




# 1. Nouveau médicament:

médicaments nouvellement commercialisés en Suisse ou importés pour la 1ère fois au CHUV



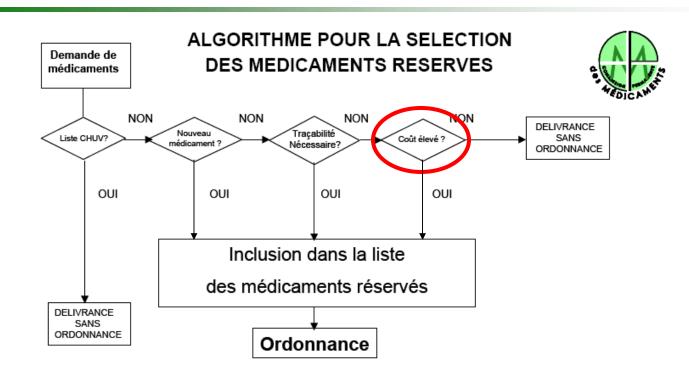


## 2 Traçabilité

Les critères suivants entrent en ligne de compte :

- pharmacologiques (p.ex. marge thérapeutique étroite, toxicité, apparition de résistance)
- pharmacoénonomiques : coût / utilité
- logistiques : médicaments orphelins
- légaux (p.ex. certains dérivés sanguins)





# 3 Coût élevé:

médicaments dont le coût par emballage est supérieur à Frs. 1'500.-.



CHUV Pharmacie Commande médicament pour	s reservés : 613243 à livrer à :	Date : 04.09. soins continus soins continus PP : 348		III
Produit		No produit		Qté
celloopt opr 500 mg 50 cpr 500 mg		9200590		,
	Nbr ligne : 1			







# Conséquences



1.5 kg

10.8 kg



# Mais aussi...

 « Il n'y a plus de Liste des Médicaments, on peut prescrire ce qu'on veut »

 Augmentation du chiffre d'affaire chez le grossiste





# Mesures d'accompagnement

# Contrôle par le pharmacien

- des commandes de produits non-stockés
- des ordonnances LMR

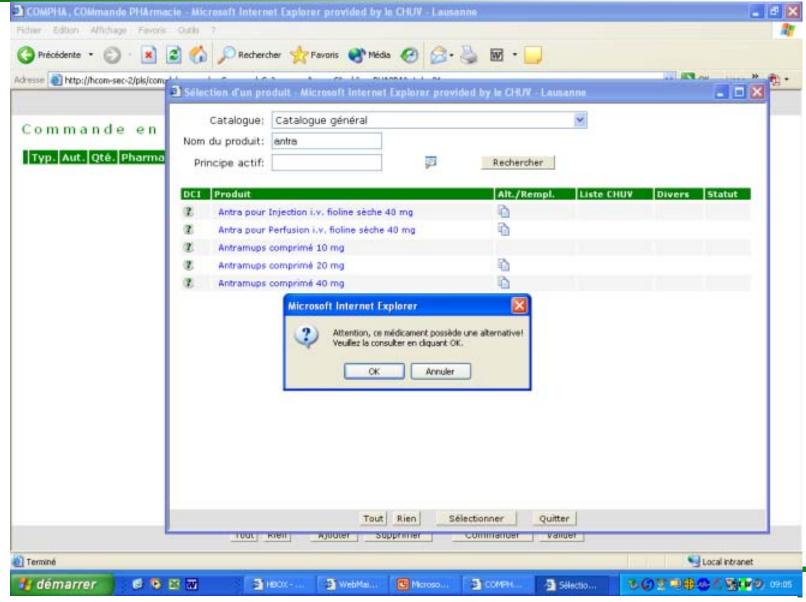
Incitatifs à prescrire les médicaments Liste

- dans le logiciel de prescription (PREDIMED)
- dans le logiciel de commande (COMPHA)

Nécessité du maintien à jour de la LMR



# **COMPHA**







# Perspectives

Rôle du pharmacien dans le contrôle des ordonnances LMR?